

AVANT-PROPOS

C'est en 1982 que, pour la première fois, l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française avait tenu ses Journées annuelles au Mexique, dans la ville de Mexico, sur *Le droit au logement*. Elles les y a tenues de nouveau en 2002, cette fois dans les villes de Mexico, Puebla et de Oaxaca, sur *Les minorités*. De ces dernières Journées, le lecteur trouvera la substance dans les pages qui suivent : plus de quarante rapports, qui représentent quinze pays.

Ces deux colloques, tenus à vingt ans d'intervalle, témoignent d'abord de la fidélité et de l'énergie du Groupe mexicain de l'Association Henri Capitant, aujourd'hui présidé avec un grand dévouement par le Dr. Jorge Sanchez Cordero, qui, déjà présent lors des Journées de 1982, fut le maître d'œuvre de celles de 2002. Elles attestent aussi de l'hospitalité de l'Université Nationale Autonome du Mexique, où, en 1982 et 2002, les travaux se sont tenus, au sein de l'Institut de Recherches Juridiques : ce fut ainsi, une double fois, un grand honneur pour tous les congressistes de se trouver réunis dans une Université aussi prestigieuse, dont le rayonnement est universel.

Il faut ici remercier bien vivement de leur accueil, outre le Groupe mexicain de l'Association et l'Université Nationale Autonome du Mexique, la Mairie de la ville de Mexico, la Mairie de la ville de Puebla, la Province d'Oaxaca et la Mairie de la ville d'Oaxaca, où les congressistes, reçus avec une très grande gentillesse, ont été instruits des réalités du Mexique d'aujourd'hui. Grâce à eux, de leur séjour mexicain, tous ont conservé, à l'esprit et au cœur, le meilleur des souvenirs.

Par leurs thèmes respectifs, les colloques de 1982 et 2002 marquent le double souci des juristes mexicains, d'abord de rester fidèle à la tradition juridique qui est la leur, celle des pays de droit civil, face à l'autre grande tradition, celle de la *common law*, qui est celle de leur puissant voisin du nord ; et aussi de porter leur réflexion sur les questions majeures que posent la nécessaire conciliation du libéralisme économique et de la justice sociale, tant il est vrai que la question du logement et celle des minorités sont d'une importance cardinale dans les sociétés, nombreuses, où l'on constate l'existence de classes sociales défavorisées et la coexistence de plusieurs cultures.

Comment, pour finir, ne pas relever la présence, lors des Journées de 2002, de nombreux juristes d'Amérique latine ? C'est un bel encouragement pour l'avenir : une invitation à maintenir et à resserrer, autour de la culture juridique française et, au-delà, de la culture romaniste, les liens qui unissent les juristes latino-américains à tous ceux qui, venus d'autres horizons, se retrouvent depuis soixante-dix ans au sein de l'Association Henri Capitant.

Michel GRIMALDI
Président de l'Association
Henri Capitant des Amis de la
Culture Juridique Française